



LE COMPTE SATELLITE DU TRANSPORT URBAIN ET DE LA ROUTE

Hubert PODEVIN

Les dépenses courantes de la nation dans le transport routier s'élèvent à 818 milliards de francs en 1996, dont près de 500 milliards de francs pour le transport routier de voyageurs et 319 milliards de francs pour le transport routier de marchandises. La circulation en zone rurale est à l'origine de 49 % des dépenses courantes du transport routier de voyageurs et de 59 % de celles du transport routier de marchandises, l'Ile-de-France en représentant à elle seule respectivement 12 % et 9 %. Les dépenses en capital s'élèvent à 334 milliards de francs, dont 266 milliards de francs pour le transport routier de voyageurs et 68 milliards de francs pour le transport routier de marchandises. La zone rurale représente la moitié des dépenses en capital, que ce soit pour le transport routier de voyageurs ou pour le transport routier de marchandises. Les dépenses en capital des administrations publiques pour le transport de voyageurs représentent 27 milliards de francs, dont un tiers est affecté en zone rurale.

Après la publication du compte satellite des transports¹, le SES a récemment publié le « compte satellite du transport urbain et de la route », qui en constitue un prolongement². Il a en effet pour objet de ventiler, pour l'année 1996, les données sur la circulation et les dépenses de transport entre milieux urbain et rural.

La présentation des principaux résultats issus de ces travaux fait l'objet de cette première note de synthèse, qui présente dépenses et fiscalité générées par les déplacements, en transports routiers de voyageurs, hors transports collectifs urbains, et en transports routiers de marchandises. Ces résultats sont présentés toutes catégories de déplacements confondues (rural, intra-aires urbaines, échange et traversée). Une deuxième note de synthèse (cf : « Coût des déplacements urbains : comparaison entre transports individuels et transports collectifs ») développe les aspects relatifs aux déplacements de voyageurs internes à une même aire urbaine.

Les principales orientations méthodologiques sont les suivantes :

- le zonage retenu est, pour l'essentiel, fondé sur l'analyse de la mobilité : il est fondé sur les aires urbaines élaborées par l'INSEE à partir du recensement général de la population de 1990.
- ces aires urbaines ont été ici regroupées en quatre tailles d'aires, en plus de la zone rurale, traitée dans sa globalité. L'aire urbaine de Paris est constituée dans le compte par l'ensemble des communes de la région Ile-de-France ainsi que des communes de l'aire urbaine de Paris dans la définition INSEE, appartenant aux régions limitrophes. Elle est nommée dans la suite du texte « Ile-de-France étendue ».
- les données provenant du compte satellite des transports en 1996 ont été, en règle générale, ventilées en fonction de la zone où s'effectuent les déplacements et non selon le lieu de résidence³.

¹ Le compte satellite des transports en 1992 et 1996 (« les études du SES ») 1999.

² Le compte satellite du transport urbain et de la route (« les études du SES ») 2000.

³ Pour plus de précisions concernant les sources et la méthodologie, voir « Le compte satellite du transport urbain et de la route (« les études du SES ») », précité.



COMPTES

Les dépenses courantes dans le transport routier de voyageurs représentent 500 milliards de francs en 1996

L'ensemble des dépenses courantes dans le transport routier s'élève à 818 milliards de francs en 1996 (transport de voyageurs et transport de marchandises). Les transports routiers de voyageurs représentent à eux seuls 61 % de cette somme, soit près de 500 milliards de francs.

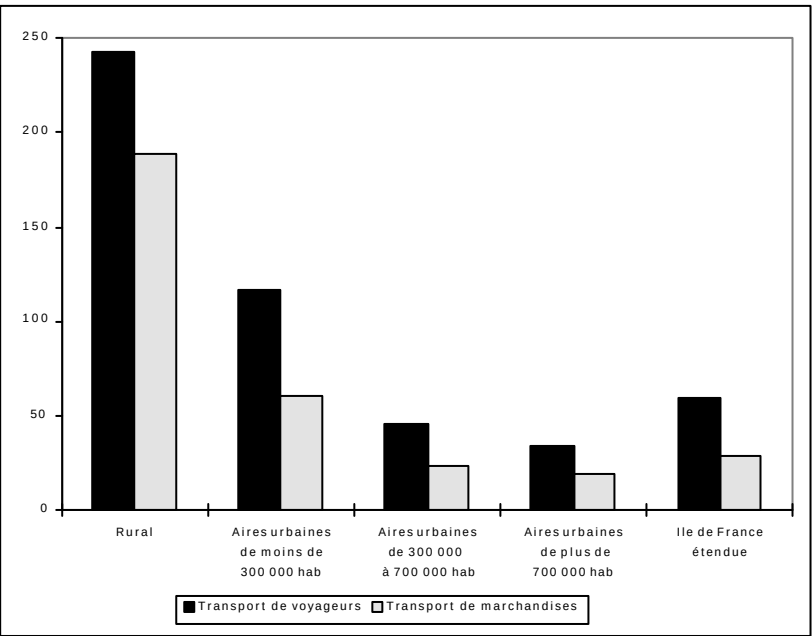
Ces dépenses courantes dans le transport routier de voyageurs correspondent pour près de la moitié (49 %) à de la circulation en zone rurale et, pour près du quart (un peu plus de 23 %), à de la circulation dans les aires urbaines de moins de 300 000 habitants. L'Ile-de-France étendue représente à elle seule 12 % des dépenses courantes dans le transport routier de voyageurs.

L'essentiel des dépenses courantes dans le transport routier de voyageurs est constitué par les dépenses de motorisation des ménages (qui incluent les dépenses se rapportant aux voitures particulières et aux véhicules utilitaires légers des ménages, hors dépenses en services d'ouvrages à péages et de parkings, qui sont traitées globalement dans la rubrique « ouvrages à péages »). Ces dépenses de motorisation des ménages dépassent en effet 391 milliards de francs, soit plus de 78 % du total. Cette part varie assez peu selon la taille des aires urbaines : d'un peu plus de 76 % au minimum (dans les aires urbaines comprises entre 300 000 et 700 000 habitants) à un peu moins de 80 % au maximum (en zone rurale). Le premier poste de cette dépense (qui n'inclut pas les achats de véhicules, qui sont traités comme des dépenses en capital) est constitué par les achats de carburants, pour lesquels les ménages ont dépensé 138 milliards de francs.

Compte tenu de leur poids dans le total, les dépenses courantes de motorisation des ménages se répartissent selon les tailles d'aires urbaines de façon sensiblement identique aux dépenses totales.

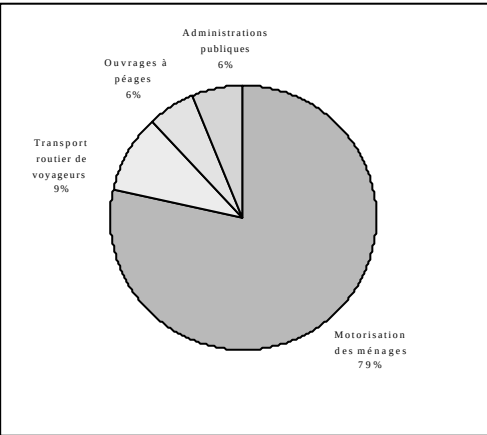
Les autres éléments des dépenses courantes dans le transport routier de voyageurs apparaissent nécessairement moins importants. Les dépenses courantes en services de transports routiers de voyageurs (par autocars, taxis..., y compris les dépenses générées par l'utilisation de voitures particulières à des fins professionnelles) atteignent néanmoins 46 milliards de francs, soit 9 % des dépenses courantes totales dans le transport routier de voyageurs.

Dépense courante dans les transports routiers de voyageurs et de marchandises en 1996

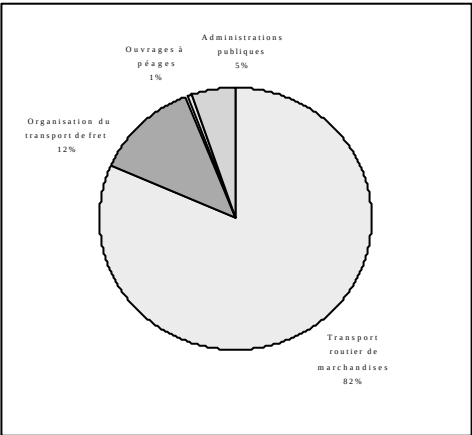


COMPTES

Dépense courante dans le transport routier de voyageurs



Dépense courante dans le transport routier de marchandises



Les dépenses courantes dans le transport routier de marchandises atteignent 320 milliards de francs

Les dépenses courantes en transport routier de marchandises représentent un peu moins de 320 milliards de francs en 1996, soit 39 % de l'ensemble des dépenses courantes dans le transport routier. Ces dépenses correspondent pour 59 % à de la circulation en zone rurale. La part affectée aux aires urbaines de moins de 300 000 habitants atteint 19 % des dépenses courantes dans le transport routier de marchandises, la part affectée à l'Ile-de-France étendue 9 %.

L'essentiel de ces dépenses correspond aux opérations de transport routier de marchandises (achats de services de transports routiers de marchandises pour compte d'autrui et dépenses des entreprises qui assurent leurs transports de marchandises pour compte propre), qui, avec 260 milliards de francs, atteignent plus de 81 % de l'ensemble des dépenses courantes en transport routier de marchandises. Dans les aires urbaines, cette part varie entre 78 % et 79 %, alors qu'elle atteint 83 % en zone rurale.

Les dépenses courantes en services d'organisation du transport de fret (messagerie, fret express, affrètement, organisation du transport international) atteignent un peu moins de 40 milliards de francs, soit 12 % des dépenses courantes dans le total du transport routier de marchandises (11 % dans les aires urbaines et 13 % en zone rurale).

266 milliards de francs de dépenses en capital pour le transport routier de voyageurs en 1996

Les dépenses en capital dans le transport routier s'élèvent à 334 milliards de francs en 1996 (transport routier de voyageurs et transport routier de marchandises).

Près de 80 % de cette somme, soit 266 milliards de francs, proviennent des dépenses en capital pour le transport routier de voyageurs. Celles-ci se répartissent de façon sensiblement identique à celle des dépenses courantes, avec près de 49 % dans la zone rurale.

Tout comme pour les dépenses courantes, la part des ménages s'avère prépondérante. Les dépenses en capital des ménages, constituées des achats de véhicules, se sont montées à 190 milliards de francs, soit 71 % de l'ensemble des dépenses en capital dans le transport routier de voyageurs. Cette part des ménages croît avec la taille des aires urbaines : de 65 % dans les aires de moins de 300 000 habitants à 76 % dans l'Ile-de-France étendue. Elle est de 74 % dans la zone rurale.

Les dépenses en capital du transport routier collectif de voyageurs atteignent 32 milliards de francs, soit 12 % de l'ensemble des dépenses en capital dans le transport routier de voyageurs, part qui varie assez peu selon les différentes tailles d'aires.

Les dépenses en capital des administrations publiques se montent à 27 milliards de francs, dont un tiers est affecté à la zone rurale.



COMPTES

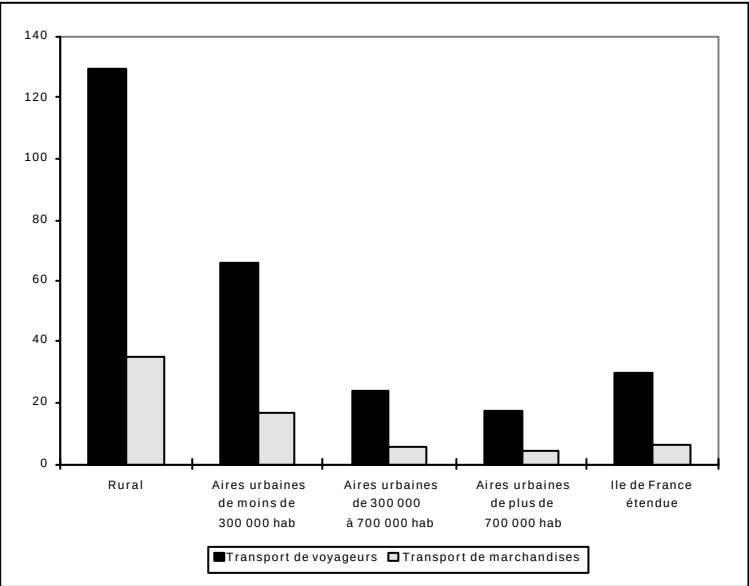
68 milliards
de francs
pour les dépenses
en capital dans
le transport routier
de marchandises

Les dépenses en capital dans le transport routier de marchandises atteignent 68 milliards de francs, soit 20 % de l'ensemble des dépenses en capital dans le transport routier. Plus de la moitié de cette somme est affectée à la zone rurale, et le quart aux aires urbaines de moins de 300 000 habitants. Ces dépenses correspondent principalement à des achats de véhicules utilitaires par les entreprises et aux investissements publics en infrastructure.

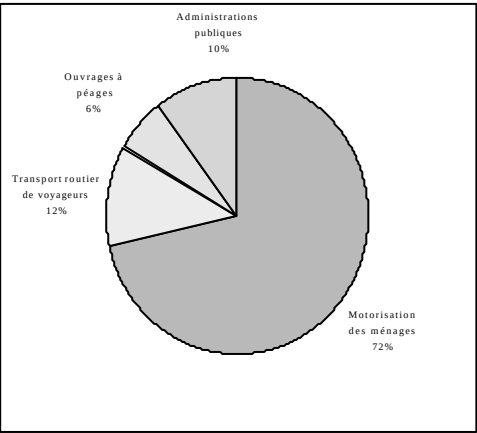
Les entreprises réalisant du transport routier de marchandises (compte d'autrui et compte propre) représentent plus des deux tiers de l'ensemble des dépenses en capital destinées au transport routier de marchandises, et même les trois quarts en zone rurale. Inversement, leur part est plus faible dans les aires urbaines, se situant entre 56 % et 65 %.

Les dépenses en capital des administrations publiques représentent 17 milliards de francs, soit un quart des dépenses en capital (environ un tiers des dépenses en capital dans les transports routiers de marchandises dans les aires urbaines, mais 17 % dans la zone rurale).

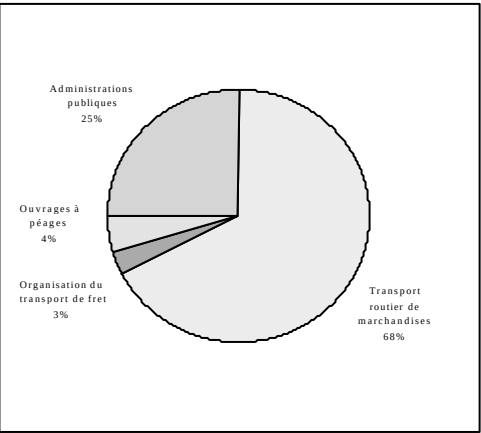
Dépense en capital dans les transports routiers de voyageurs et de marchandises en 1996



Dépense en capital dans le transport routier de voyageurs



Dépense en capital dans le transport routier de marchandises



COMPTES

La fiscalité générée par les dépenses dans le transport routier de voyageurs atteint 238 milliards de francs...

Les dépenses, courantes et en capital, dans le transport routier génèrent également des dépenses fiscales. Principalement constituée de la taxe intérieure sur les produits pétroliers et de la TVA, le produit de cette fiscalité a atteint plus de 305 milliards de francs en 1996. Plus des trois quarts de ce montant proviennent du transport routier de voyageurs. Cette fiscalité se répartit pour moitié entre zone rurale et aires urbaines ; les parts de chacune des différentes tailles d'aires sont comparables à celles des dépenses courantes dans le transport routier de voyageurs, c'est-à-dire 49 % en zone rurale et 51 % dans les aires urbaines.

Les ménages contribuent pour une large part à la fiscalité générée par les dépenses de transports routiers de voyageurs, tant en zone rurale que dans les aires urbaines. Leur contribution se monte à 205 milliards de francs. La fiscalité générée par les dépenses liées aux services de transport routier de voyageurs représente 7 % de la fiscalité générée par l'ensemble du transport routier de voyageurs.

La fiscalité générée par les ouvrages à péages ne représente que 2 % de l'ensemble de la fiscalité du transport routier de voyageurs dans les aires urbaines, mais plus de 5 % dans la zone rurale. Inversement, la part de la fiscalité générée par les administrations publiques n'est que de 2 % dans la zone rurale, mais de 4 % dans les aires urbaines.

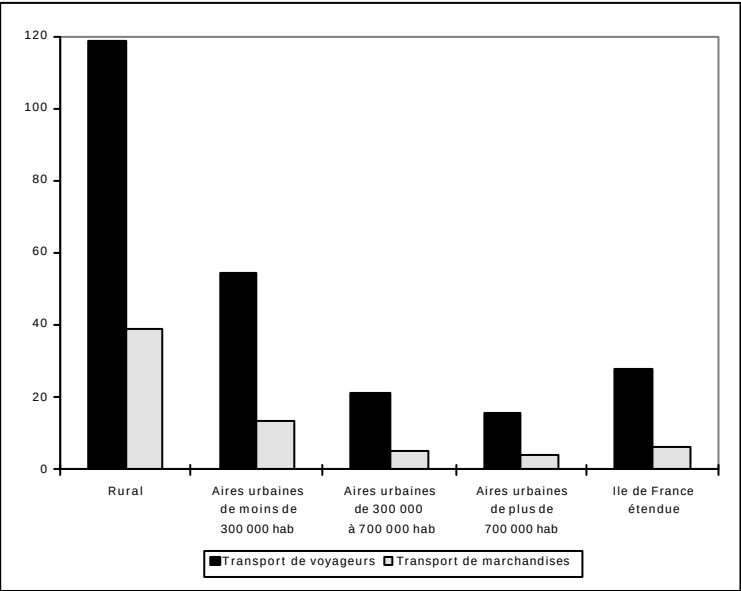
... et celle générée par les dépenses dans le transport routier de marchandises 68 milliards de francs

Le transport routier de marchandises, avec 68 milliards de francs, contribue à 22 % de la fiscalité générée par les dépenses dans le transport routier. La répartition par zone de ce montant est sensiblement identique à celle des dépenses courantes dans le transport routier de marchandises, avec 58 % dans la zone rurale.

Plus de 81 % de la fiscalité générée par les dépenses dans le transport routier de marchandises sont assurés par les entreprises de transport routier de marchandises. Sept milliards de francs proviennent des dépenses d'organisation du transport de fret, soit un peu plus de 10 % de l'ensemble. Cette part ne varie guère selon la taille des différentes aires.

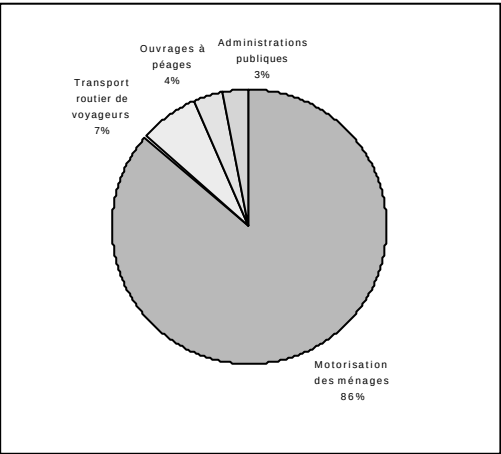
Les dépenses des administrations publiques et des gestionnaires d'ouvrages à péages contribuent également à la fiscalité dans le transport routier de marchandises, respectivement pour 4 milliards de francs et 1,5 milliard de francs.

Fiscalité générée par les dépenses dans les transports routiers de voyageurs et de marchandises en 1996



COMPTES

Fiscalité générée par les dépenses dans le transport routier de voyageurs



Fiscalité générée par les dépenses dans le transport routier de marchandises

